



Conférence générale

35^e session, Paris 2009

35 C

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Point 5.3 de l'ordre du jour provisoire

35 C/17
18 août 2009
Original anglais

APPLICATION DE LA RÉOLUTION 34 C/58 CONCERNANT LES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS

PRÉSENTATION

Source : Résolution 34 C/58.

Contexte : Le présent document est soumis en application de la résolution 34 C/58.

Objet : Présenter l'essentiel des informations détaillées contenues dans les documents du Conseil exécutif 181 EX/47, 182 EX/54, 181 EX/59 et 182 EX/59 sur la situation des institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés pendant l'exercice biennal 2008-2009. Le Directeur général compte soumettre un addendum au présent document.

Décision requise : Un projet de résolution sera présenté dans l'addendum au présent document.

INTRODUCTION

1. À sa 34^e session, la Conférence générale a adopté la résolution 34 C/58 concernant les institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés, renouvelant ainsi l'approche consensuelle qu'elle avait suivie initialement à sa 33^e session concernant les efforts déployés par l'Organisation en vue de la reconstruction et du dialogue au Moyen-Orient. La résolution 34 C/58 a réaffirmé le souci de l'UNESCO de développer davantage encore le programme d'aide conduit par l'Organisation dans les territoires palestiniens et de consolider le rôle qu'elle joue en facilitant les initiatives en faveur du dialogue israélo-palestinien dans ses domaines de compétence. Le présent document expose dans leurs grandes lignes les efforts déployés par l'UNESCO à cet égard pendant l'exercice biennal 2007-2009. Des informations détaillées sur ces initiatives ont été fournies au Conseil exécutif à ses 181^e et 182^e sessions dans les rapports consacrés à ce point de l'ordre du jour.

2. La période considérée a été marquée par un engagement renouvelé aux côtés de l'Autorité palestinienne, avec l'appui de la communauté internationale, notamment des Nations Unies. En décembre 2007, l'Autorité palestinienne a présenté son nouveau Plan palestinien de réforme et de développement à la Conférence de donateurs de Paris. Il s'agit d'un programme de réforme sur trois ans axé sur le développement des capacités des institutions de l'Autorité palestinienne dans les domaines de la bonne gouvernance, de l'ordre public et de la prestation de services sociaux de base. Ce qui intéresse particulièrement l'UNESCO, c'est le fait que ce Plan reconnaisse l'éducation de qualité et le tourisme culturel comme des priorités stratégiques. Le Comité conjoint UNESCO-Autorité palestinienne s'est réuni en mars 2008 pour faire le point sur l'aide actuellement fournie et étudier la contribution de l'UNESCO au Plan palestinien de réforme et de développement. Les secteurs de coopération prioritaires ont été confirmés ou définis dans tous les domaines de compétence de l'Organisation. En juin 2008, la visite officielle du Directeur général dans les territoires palestiniens a permis d'examiner plus avant la coopération entre l'Autorité palestinienne et l'UNESCO au plus haut niveau. La partie I du présent document décrit les aspects essentiels des activités menées par l'UNESCO à l'appui du programme de réforme et de développement mis en œuvre dans les territoires palestiniens en 2008-2009.

3. Après une période de relative stabilité en 2008, la bande de Gaza a connu une grave escalade de la violence et une crise humanitaire profonde au début de 2009. Le conflit, qui a duré près d'un mois (du 27 décembre 2008 au 17 janvier 2009), a entraîné de lourdes pertes civiles et de nombreuses souffrances, en particulier chez les enfants. Il a causé des dégâts considérables aux infrastructures de Gaza, notamment les écoles et les universités. Le secteur des médias et ses infrastructures ont également été touchés, tout comme plusieurs sites du patrimoine culturel. Dans le cadre de la réponse humanitaire globale à ce conflit, l'UNESCO a participé à l'Appel éclair des Nations Unies pour Gaza lancé en février 2009. La partie II du présent document fournit des informations sur l'action humanitaire de l'UNESCO à Gaza.

4. Dans l'esprit de la réforme globale des Nations Unies, l'équipe de pays des Nations Unies pour le territoire palestinien occupé a œuvré de façon toujours plus intégrée au cours de cette période. Un Plan d'intervention à moyen terme des Nations Unies sur trois ans, lancé en juin 2009, comprend les programmes d'assistance des Nations Unies actuellement mis en œuvre à l'appui du Plan palestinien de réforme et de développement et définit les futures initiatives de reconstruction et de développement, en particulier à Gaza. Dans le même ordre d'idées, le nombre de programmes conjoints des Nations Unies en faveur des institutions et du peuple palestiniens a augmenté. Deux projets relevant du Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD (F-OMD), l'un sur le thème « culture et développement » et l'autre intitulé « Égalité des sexes et autonomisation des femmes », ont débuté à l'été 2009. Une note conceptuelle de projet intitulée « Protection des moyens de subsistance et autonomisation durable des communautés rurales et de réfugiés vulnérables dans la vallée du Jourdain » a été soumise au secrétariat du Fonds pour la sécurité humaine en juin 2009. L'UNESCO participe à ces trois programmes conjoints.

PARTIE I

ASPECTS ESSENTIELS DES ACTIVITÉS MENÉES DANS LES TERRITOIRES PALESTINIENS

Éducation

5. L'assistance dans le domaine de l'éducation était axée sur les quatre secteurs d'aide prioritaires définis lors de la 8^e réunion du Comité conjoint UNESCO-Autorité palestinienne, à savoir : la formation des enseignants, la planification de l'éducation, l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) et l'enseignement scientifique.

6. Au cours de l'exercice biennal, le domaine principalement soutenu a été la formation des enseignants, définie par le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur comme la priorité centrale de son programme de réforme en vue d'une éducation de qualité. La Stratégie nationale de formation des enseignants, élaborée avec le concours technique de l'UNESCO et grâce au financement de la Norvège, a été approuvée en mai 2008. Conformément à la demande du ministère, l'UNESCO a mis au point un programme d'assistance technique sur trois ans. Ce programme, intitulé « Des systèmes de qualité pour des enseignants de qualité », aide le ministère à mettre en œuvre sa stratégie. En décembre 2008, le financement de ce programme d'assistance a été approuvé par l'Union européenne (budget total : 3,6 millions d'euros). Sa mise en œuvre a commencé début 2009.

7. Le nouveau Plan stratégique quinquennal de développement de l'enseignement (EDSP 2008-2012), élaboré avec le concours technique de l'Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IPE), a été lancé par le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur en juillet 2008. Ce plan a été décisif pour faire avancer l'harmonisation des activités des donateurs dans le cadre d'une approche à l'échelle de tout le secteur. S'agissant de sa mise en œuvre, l'aide que l'UNESCO/IPE a continué de fournir a essentiellement porté sur le développement des capacités du ministère au niveau central et à celui des districts et des écoles en vue de l'acquisition des compétences administratives, managériales et de planification. Pour appuyer le développement de l'enseignement scientifique et de la recherche, l'UNESCO s'est attachée à diffuser des kits sur la microscience dans les écoles palestiniennes marginalisées et isolées et à adapter leur utilisation au sein du système éducatif palestinien et dans les programmes pédagogiques. De même, les premières mesures ont été prises en vue de l'élaboration d'un cadre de politique nationale en matière de science, d'innovation et de technologie.

Culture

8. L'assistance fournie par l'UNESCO pour la sauvegarde et le renforcement du patrimoine culturel palestinien, tant matériel qu'immatériel, ainsi que pour la promotion de la diversité culturelle, a encore été renforcée en étroite coopération avec le Ministère du tourisme et des antiquités et le Ministère de la culture. De même, le projet « Culture et développement dans le territoire palestinien occupé », financé au titre du F-OMD et visant à promouvoir une approche globale de la diversité culturelle dans toutes ses dimensions, offre l'occasion de renforcer la coopération interministérielle dans le domaine de la culture et de resserrer les liens avec les nombreux organismes de la société civile qui œuvrent dans ce domaine. Ce programme conjoint a été lancé en 2009, à l'occasion de la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement (21 mai), avec l'organisation d'une cérémonie ainsi que d'une visite guidée de la ville historique de Sebastiya (gouvernorat de Naplouse).

9. En ce qui concerne le patrimoine culturel immatériel, la mise en œuvre du « *Plan d'action pour la sauvegarde de la Hikaya* » (contes populaires), parrainé par le biais du Prix Cheikh Zayed Bin Sultan Al Nahyan (Émirats Arabes Unis), a été achevée.

10. Des fonds extrabudgétaires ont permis d'amplifier l'assistance technique et les actions de conservation visant à la sauvegarde et à la promotion de la culture, notamment à Bethléem, Naplouse et Jéricho.

11. Bethléem – Le projet « Musée de la Riwaya à Bethléem », financé par la Norvège, est entré dans sa dernière phase, à savoir la coproduction de l'exposition par une équipe conjointe d'experts locaux et internationaux, ainsi que le renforcement des capacités du personnel du musée. La thématique et la conception de l'exposition ont été définies dans le cadre d'une démarche participative faisant appel à l'ensemble des acteurs locaux. Les travaux de reconstruction matérielle entrepris sur le site du musée ont considérablement avancé et devraient s'achever en décembre 2009. Des synergies ont été créées entre ce pilote et la publication de la politique nationale sur les musées. De même, le projet « Plan de conservation et de gestion de la région de Bethléem », financé par l'Italie, a été achevé. En décembre 2008, une « *Charte de la sauvegarde des villes historiques et des paysages urbains palestiniens (Charte de Bethléem)* » a été adoptée par le Ministère de l'administration locale, le Ministère du tourisme et des antiquités et trois municipalités de la région de Bethléem. La version préliminaire du Plan de conservation et de gestion de Bethléem a été finalisée en juillet 2009. Enfin, la mise en place des volets documentation et formation du projet « Sauvegarde des ressources historiques et environnementales en vue du développement durable dans le gouvernorat de Bethléem », financé par la Norvège, a été menée à bien. Ce projet novateur, axé sur la protection du paysage culturel palestinien, constituera la base de composantes similaires lors de l'exécution du programme susmentionné du Fonds-en-dépôt pour la réalisation des OMD.

12. Naplouse – Le projet « Rénovation de la vieille ville de Naplouse – Restauration et réutilisation adaptative du Khan al-Wakala », financé par l'Union européenne, a reçu un nouvel élan. Les travaux de génie civil ont repris après l'attribution par voie d'appel d'offres international des marchés concernant les travaux de construction et les installations mécaniques/électriques de la nouvelle aile destinée à remplacer la section manquante du bâtiment. De même, le « *Plan de revitalisation de la vieille ville de Naplouse* », financé par le groupe jordanien Munir Sukhtian, a été mis en œuvre. La rénovation de deux sites (Al-Habalaeh et Al-Qarion) sélectionnés dans le Plan, a été menée à bien sous la supervision de jeunes architectes locaux. Enfin, les premières mesures pour « *La conservation et la gestion du site archéologique de Tell Balata* » ont été prises grâce à des fonds néerlandais. Une proposition de projet a été élaborée en étroite coopération avec le Ministère du tourisme et des antiquités et le Département d'archéologie de l'Université de Leyde. La proposition a été soumise aux Pays-Bas en vue du financement éventuel du projet.

13. Jéricho – L'UNESCO a fourni une assistance technique continue au Ministère du tourisme et des antiquités dans le cadre du projet d'établissement du Parc archéologique de Qasr Hisham, financé par les États-Unis et directement mis en œuvre par le ministère. Des fonds ont été mobilisés auprès de la République tchèque. Ces fonds serviront à définir plus avant le plan de réalisation des abris protecteurs pour le pavement de la mosaïque et autres installations pour visiteurs. L'UNESCO a également continué de soutenir les cultures vivantes de Palestine, en particulier l'industrie du livre, la danse, la musique et le cinéma.

Information et communication

14. L'aide a été ciblée sur la promotion de médias indépendants et pluralistes, la liberté d'expression, l'accès à l'information et à la communication, ainsi que la sécurité des professionnels des médias. Le nombre d'activités menées dans ce domaine a considérablement augmenté au cours de l'exercice biennal, des fonds extrabudgétaires ayant pu être obtenus auprès de la Finlande, du Fonds des Nations Unies pour la démocratie et du PIDC.

15. Des conseils techniques en matière de législation sur les médias avaient été sollicités lors de la 8^e réunion du Comité conjoint UNESCO/Autorité palestinienne (mars 2008). En coopération avec le Ministère de l'information et l'Université de Bir Zeit, un appui technique a été fourni pour la rédaction d'une nouvelle loi sur la radiotélédiffusion.

16. Le projet pour la reconstruction et le renforcement de l'agence de presse WAFA, financé par l'Italie, a été achevé. Les activités menées au cours de l'exercice biennal ont été notamment les suivantes : conseils juridiques, formation des reporters et des cadres de WAFA, développement du département de photographie et visite d'étude dans des agences de presse en Turquie et au Royaume-Uni.

17. En coopération avec la Société palestinienne de radiodiffusion (PBC), une radio numérique et sur le Web, Voix de la Palestine, a été lancée.

18. Dans le cadre du projet « Renforcement de la démocratie participative et du dialogue public palestiniens », exécuté en partenariat avec le réseau de médias AMIN/Internews et financé par le Fonds des Nations Unies pour la démocratie (FNUD), le premier portail de blogs palestinien a été lancé en arabe et en anglais. Des ateliers de formation destinés aux futurs blogueurs, ciblés sur les journalistes, les étudiants, la société civile, les universitaires, les responsables, les femmes et les réfugiés en Cisjordanie et à Gaza débiteront en juillet. Au cours de l'exercice biennal, un soutien a été apporté à plusieurs instituts et centres palestiniens de formation aux médias afin de renforcer les moyens dont ils disposent pour améliorer les compétences techniques et managériales des professionnels des médias et d'offrir au peuple palestinien un plus large accès à l'information et à la communication.

19. Étant donné les conditions de sécurité qui règnent dans la région, la sûreté des journalistes est demeurée une préoccupation constante. Un projet d'une durée de deux ans, intitulé « Promotion de la liberté d'expression, de la sécurité des journalistes et de l'autonomisation des femmes dans les médias », a été approuvé et financé par la Finlande au printemps 2009 et portera notamment sur le soutien psychosocial, la fourniture d'équipements de sécurité, la sensibilisation accrue aux violations de la liberté de la presse et la publication d'informations plus nombreuses sur de tels actes ainsi que la mise en place d'un réseau d'appui professionnel des pairs à l'intention des journalistes de Gaza et de Cisjordanie.

Sciences sociales et humaines

20. L'UNESCO a continué d'axer son assistance sur le renforcement des capacités institutionnelles et humaines du Centre de recherche et de documentation des femmes palestiniennes (PWRDC). Grâce à un financement de la Norvège et dans le contexte du projet lancé récemment et financé par le Fonds-en-dépôt pour la réalisation des OMD, « Égalité des sexes et autonomisation des femmes dans le territoire palestinien occupé », le centre a considérablement développé ses activités de recherche et de formation.

PARTIE II

L'ACTION HUMANITAIRE DE L'UNESCO À GAZA

21. Face à la situation d'urgence à Gaza, et compte tenu de sa participation à l'évaluation rapide des besoins menée par les Nations Unies, l'UNESCO a présenté six projets dans le cadre de l'Appel éclair des Nations Unies pour Gaza (février 2009) et a mis au point une première série d'activités destinées à répondre aux besoins urgents sur place. Parallèlement, les moyens humains et financiers dont dispose l'UNESCO pour intervenir dans la bande de Gaza ont été renforcés, notamment grâce à la création d'une antenne de projet dans la ville de Gaza ainsi qu'à l'affectation de crédits (imputés sur le budget ordinaire et extrabudgétaires) à certaines activités de projet. Ces projets sont les suivants : (i) remise en état d'urgence d'établissements d'enseignement supérieur (800 000 dollars) ; (ii) prestation de services d'enseignement secondaire d'urgence dans les établissements ne relevant pas de l'UNRWA (800 000 dollars) ; (iii) soutien à la planification et à la gestion des crises pour les fonctionnaires de district et chefs d'établissement touchés (400 000 dollars) ; (iv) formation dans le domaine des normes minimales de l'INEE (320 000 dollars) ; (v) campagne en faveur des écoles comme zones de sécurité (420 000 dollars) ; et (vi) renforcement de la sécurité et de la protection des journalistes et liberté

de la presse dans la bande de Gaza (200 000 dollars). Dans ce contexte, l'action de l'UNESCO a continué de porter avant tout sur l'éducation, mais aussi sur la sécurité et la protection des professionnels des médias.

Éducation

22. Comme le montrent les cinq projets éducatifs inclus dans l'Appel éclair des Nations Unies pour Gaza, l'UNESCO centre son action sur les domaines où l'on relève des insuffisances, l'objectif étant de promouvoir une approche globale du rétablissement des services éducatifs à Gaza et de contribuer à réduire l'écart de plus en plus large en matière de prestation de services éducatifs palestiniens entre la Cisjordanie et Gaza. Ces domaines, sur lesquels n'ont pas porté les interventions d'autres organismes ou acteurs humanitaires sont les suivants : (i) le rétablissement urgent des services éducatifs dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur ; et (ii) la promotion de normes de qualité en matière d'éducation dans les situations de crise.

23. D'importants progrès ont été accomplis en ce qui concerne la mobilisation de fonds au titre des projets susmentionnés. Le Japon, l'Arabie saoudite et S. A. R. la Princesse Firyal de Jordanie, ambassadrice de bonne volonté de l'UNESCO particulièrement attachée à la promotion de l'Éducation pour tous, ont très tôt engagé des fonds. La totalité de ces fonds a été affectée au projet « Prestation de services d'enseignement secondaire d'urgence dans les établissements ne relevant pas de l'UNRWA ». En mai 2009, S. A. la Cheikha Moza Bint Nasser Al Misned, première dame du Qatar et envoyée spéciale de l'UNESCO pour l'éducation de base et l'enseignement supérieur, a fait part de sa volonté d'accorder un soutien financier supplémentaire d'un montant total de 2,8 millions de dollars des États-Unis aux cinq projets éducatifs d'urgence de l'UNESCO s'inscrivant dans le cadre de l'Appel éclair pour Gaza. Cet engagement s'est concrétisé par la signature d'un accord-cadre avec le bureau de S. A. la Cheikha Mozah le 8 juillet 2009.

Depuis février 2009, l'UNESCO a mené les activités suivantes dans le domaine de l'éducation :

- Des cours de rattrapage sur six semaines pour les élèves de Gaza qui passaient en juin 2009 l'examen sanctionnant la fin du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (Tawjihee). Cette initiative, dont ont bénéficié plus de 5 000 élèves de six écoles publiques situées dans les zones les plus touchées par le récent conflit à Gaza, avait pour but d'aider à rattraper le retard dans l'apprentissage occasionné par le conflit, les écoles ayant été fermées pendant un mois.
- Soutien à l'enseignement supérieur. Cela suppose en particulier un soutien à l'université la plus touchée de Gaza, à savoir l'Université islamique, pour que cette institution puisse organiser les examens de fin de semestre qui ont été retardés et pour qu'elle puisse poursuivre son enseignement, en particulier dans les départements d'ingénierie, des technologies de l'information et de la communication et des soins infirmiers, qui ont été durement touchés au cours du conflit.
- Un atelier de formation de formateurs, d'une durée de cinq jours, sur les normes minimales de l'INEE pour l'éducation dans les situations d'urgence et les écoles comme zones de sécurité. Cette formation, qui a rassemblé un groupe d'une trentaine de spécialistes de l'éducation, d'enseignants, de chefs d'établissement et de membres d'ONG qui s'occupent d'éducation, avait pour objet l'application des normes minimales de l'INEE en tant qu'instrument et ensemble de critères normalisés permettant d'assurer l'éducation en période d'urgence et de crise, ainsi que dans les situations de relèvement.

Protection et sécurité des journalistes

24. La crise humanitaire à Gaza a de graves répercussions sur la liberté de la presse et la sécurité des journalistes, faisant ressortir combien il est urgent de protéger les professionnels des médias et de sensibiliser à la liberté d'expression et à l'accès à l'information en situation de conflit, ainsi que de soutenir les médias indépendants et pluralistes à Gaza.

25. Dans le cadre de l'Appel éclair pour Gaza, le projet « Renforcer la sécurité et la protection des journalistes et la liberté de la presse dans la bande de Gaza », financé en partie par la Finlande, a permis de répondre aux besoins immédiats en termes de soutien psychosocial des journalistes et photographes palestiniens, ainsi que de formation des organisations de médias locales en matière de sécurité et de secours d'urgence. Un premier cours de formation devait être organisé les 29 et 30 juin derniers. Le projet portera en outre sur la mise en place d'un réseau d'appui aux professionnels des médias dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, dont la fonction sera de suivre et de traiter les problèmes liés aux atteintes à la liberté de la presse, ainsi que de donner aux journalistes l'occasion de renforcer leurs capacités professionnelles et d'échanger des informations concernant les meilleures pratiques.

PARTIE III

LA SITUATION DES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES DANS LE GOLAN SYRIEN OCCUPÉ

26. Un financement du Fonds-en-dépôt japonais (JFIT) (113 000 dollars) a été approuvé en mai 2009 au titre d'un projet visant à mettre sur pied un programme de bourses pour des étudiants syriens du Golan syrien occupé. Ce projet, préparé en consultation étroite avec le Ministère de l'enseignement supérieur, devrait être mis en œuvre au cours de la période 2009-2013 (quatre années universitaires).

CONCLUSION

27. Au cours de l'exercice biennal, l'aide apportée par l'UNESCO dans les territoires palestiniens a continué de s'accroître, mais cette période a également été marquée par l'apparition de grands défis, compte tenu de l'évolution rapide de la situation dans la région. L'accent a été mis sur l'aide au développement à l'appui du programme de réforme palestinien présenté dans le Plan palestinien de réforme et de développement (2008-2010), notamment dans les domaines de coopération prioritaires définis lors de la huitième réunion du Comité conjoint UNESCO/Autorité palestinienne, qui s'est tenue au Siège de l'UNESCO les 4 et 5 mars 2008. La crise financière subie par l'Autorité palestinienne, ainsi que la détérioration de la sécurité, ont créé de nouveaux besoins d'assistance, dépassant le cadre du renforcement des capacités institutionnelles et humaines.



Conférence générale

35^e session, Paris 2009

35 C

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Point 5.3 de l'ordre du jour

35 C/17 Add.
13 octobre 2009
Original anglais

APPLICATION DE LA RÉOLUTION 34 C/58 CONCERNANT LES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS

ADDENDUM

PRÉSENTATION

Le présent document est soumis en tant qu'addendum au document 35 C/17 et propose un projet de résolution à ce sujet.

Résolution proposée : Paragraphe 1.

1. À la lumière des informations présentées dans le document 35 C/17, la Conférence générale souhaitera peut-être adopter une résolution libellée comme suit :

La Conférence générale,

1. Rappelant la résolution 34 C/58, ainsi que l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme relatif au droit à l'éducation, les articles 4 et 94 de la Quatrième Convention de Genève en ce qui concerne le déni du droit des enfants à l'éducation, la Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972) ainsi que la Convention de La Haye (1954) et ses Protocoles additionnels,
2. Ayant examiné les documents 35 C/17 et Add.,
3. Rappelant aussi le rôle que l'UNESCO est appelée à jouer pour satisfaire le droit à l'éducation pour tous et répondre au besoin des Palestiniens d'accéder en toute sécurité au système éducatif,

4. Résolument engagée en faveur de la sauvegarde des monuments, œuvres d'art, manuscrits, livres et autres biens historiques et culturels qui doivent être protégés en cas de conflit,
5. Soutient les efforts déployés par le Directeur général en vue de l'application de la résolution 34 C/58 et de la décision 182 EX/54, et lui demande de tout mettre en œuvre pour qu'elles soient pleinement appliquées dans le cadre du Programme et budget pour 2010-2011 (35 C/5 approuvé) ;
6. Exprime sa gratitude à tous les États membres, organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales concernés pour leurs importantes contributions à l'action de l'UNESCO dans les territoires palestiniens et leur demande instamment de continuer d'aider l'UNESCO dans cette entreprise ;
7. Remercie le Directeur général des résultats obtenus en ce qui concerne la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités éducatives et culturelles en cours, et l'invite à renforcer l'assistance financière et technique de l'UNESCO aux institutions éducatives et culturelles palestiniennes en vue de répondre aux nouveaux besoins et problèmes résultant des récents développements ;
8. Félicite le Directeur général pour la réponse rapide de l'UNESCO à la situation dans la bande de Gaza résultant de l'escalade de la violence et des hostilités en décembre 2008 et janvier 2009, le remercie des initiatives qu'il a déjà mises en œuvre dans le cadre de l'Appel éclair des Nations Unies pour Gaza, avec le généreux soutien financier de Cheikha Mozah Bint Nasser al Missned, Première Dame du Qatar et envoyée spéciale de l'UNESCO pour l'éducation de base et l'enseignement supérieur, et l'invite à continuer de contribuer à la réponse humanitaire des Nations Unies et à participer à la réponse intégrée des Nations Unies au Plan de relèvement rapide et de reconstruction de Gaza élaboré par l'Autorité palestinienne, dans les domaines de compétence de l'Organisation ;
9. Exprime la préoccupation que continuent de lui inspirer les actions qui portent atteinte au patrimoine culturel et naturel et aux institutions culturelles et éducatives, ainsi que toute entrave empêchant les élèves et étudiants palestiniens et autres d'être partie intégrante de leur tissu social et d'exercer pleinement leur droit à l'éducation, et appelle au respect des dispositions de la présente résolution ;
10. Encourage le Directeur général à continuer de renforcer son action en faveur de la reconstruction, de la réhabilitation et de la restauration des sites archéologiques et du patrimoine culturel palestiniens ;
11. Invite le Directeur général à répondre aux besoins de renforcement des capacités dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO en développant le programme d'assistance financière aux étudiants palestiniens, au titre du budget ordinaire comme des ressources extrabudgétaires, et remercie l'Arabie saoudite de sa généreuse contribution à cet égard ;
12. Prie le Directeur général de suivre de près l'application des recommandations de la huitième réunion du Comité conjoint UNESCO-Autorité palestinienne (4-5 mars 2008), en particulier à Gaza, et d'organiser, dès que possible, la neuvième réunion du Comité conjoint UNESCO-Autorité palestinienne ;
13. Encourage le dialogue israélo-palestinien et exprime l'espoir que les négociations de paix arabo-israéliennes reprendront et qu'une paix juste et globale sera rapidement réalisée conformément à l'Acte constitutif de l'UNESCO et aux résolutions des Nations Unies sur cette question, en particulier les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ;

14. Invite également le Directeur général :
- à poursuivre les efforts qu'il déploie en vue de préserver le tissu humain, social et culturel du Golan syrien occupé, conformément aux dispositions pertinentes de la présente résolution ;
 - à déployer des efforts afin d'offrir des programmes d'études appropriés, et à fournir un nombre accru de bourses ainsi qu'une assistance adéquate aux institutions éducatives et culturelles du Golan syrien occupé ;
15. Rappelant que ce point est inscrit à l'ordre du jour de la 184^e session du Conseil exécutif, décide de le faire figurer à l'ordre du jour de sa 36^e session.